

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens**

Soixante-quatrième réunion plénière

Genève, 19-21 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Mesure de la pauvreté****Méthodes de mesure de la pauvreté dans les pays  
de la Communauté d'États indépendants****Comité statistique interétatique de la Communauté  
d'États indépendants***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des approches méthodologiques de la mesure de la pauvreté et de la répartition de la population par niveau de revenu dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI). Il traite des questions se rapportant à la comparabilité internationale des indicateurs relatifs à la pauvreté absolue, à la pauvreté relative et à la privation matérielle. Il décrit en outre la pratique des pays de la CEI en ce qui concerne la mesure de la pauvreté multidimensionnelle et de la pauvreté subjective et définit les orientations des travaux futurs en la matière.

Le présent document est soumis pour examen au séminaire organisé dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens sur le thème « Mesure de la pauvreté ».



## I. Introduction

1. Les pays de la CEI portent une grande attention à la lutte contre la pauvreté. Ils ont, pour la majorité d'entre eux, élaboré des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté qui visent à atteindre l'un des principaux objectifs de développement durable, à savoir la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté.
2. Le Comité statistique interétatique de la CEI<sup>1</sup> collecte des données et publie régulièrement les principaux indicateurs socioéconomiques de la pauvreté dans les pays de la CEI. Ces informations sont communiquées aux autorités des pays de la CEI, aux médias, aux représentants des organisations internationales, à la communauté scientifique, aux organisations commerciales et à d'autres utilisateurs.
3. Lorsqu'il prépare les publications sur la pauvreté et les inégalités, le Comité statistique interétatique de la CEI se heurte au problème de la non-comparabilité des données entre les pays. Une étude concernant les méthodes d'évaluation de la pauvreté dans les pays de la CEI a été menée afin de comprendre les raisons de la non-comparabilité des données. Cette étude a porté sur les principales sources de données, sur les méthodes de collecte et de traitement de l'information, sur les notions et les définitions clés, ainsi que sur les méthodes de calcul du taux de pauvreté.
4. Le présent rapport a été établi à partir des renseignements communiqués par les services statistiques des pays de la CEI ainsi que des renseignements publiés par ces services sur leurs sites Web respectifs.

## II. Sources de données

5. Les enquêtes par sondage sur les revenus et les dépenses (les conditions de vie) des ménages constituent la principale source d'information utilisée aux fins de l'estimation de la pauvreté et des inégalités dans les pays membres de la CEI. Ces enquêtes, qui sont réalisées de façon permanente, portent au total sur plus de 100 000 ménages vivant dans toute la CEI. Elles constituent une forme d'observation statistique officielle et sont encadrées par la législation générale relative aux statistiques qui régit la collecte de données.
6. Actuellement, les enquêtes se caractérisent par d'importantes différences entre les méthodes d'échantillonnage, les outils et les classifications, ce qui fait que les données ne sont pas comparables dès l'étape de la collecte.
7. La majorité des pays de la CEI construisent les échantillons en utilisant les données de recensement. Cependant, tous les pays n'ont pas pris part aux derniers cycles de recensement ; dans ce cas, les échantillons sont actualisés à l'aide des listes électorales, des données issues du registre cadastral en zone rurale et du registre immobilier.
8. Tous les pays bâtissent leurs échantillons sur la base du principe de territorialité, ce qui est conforme aux normes internationales généralement acceptées, mais la proportion des ménages couverts par les enquêtes varie d'un pays à l'autre, allant de 0,1 % en Russie et en Ukraine à 1 % en Arménie.
9. Dans la majorité des pays, les programmes d'enquêtes sur les ménages prévoient l'obtention d'informations sur les revenus, les dépenses, la consommation de produits alimentaires, la possession de biens de consommation durable et les conditions de logement.

---

<sup>1</sup> La Communauté d'États indépendants (CEI), créée le 8 décembre 1991, compte aujourd'hui 11 États (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine).

### III. Méthodes de mesure de la pauvreté

#### A. Pauvreté monétaire absolue

10. Dans la majorité des pays de la CEI, la notion de pauvreté monétaire absolue occupe une *place centrale* dans l'estimation de la pauvreté. C'est sur cette notion que repose le calcul de l'indicateur relatif aux objectifs de développement durable concernant la proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté telle que définie par chaque pays.
11. Cette approche permet de déterminer le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance sociale.
12. Les estimations nationales de la pauvreté dans les pays de la CEI ne sont pas comparables en raison des différences portant sur le choix de l'indicateur du bien-être et sur les seuils de pauvreté.
13. Dans la majorité des pays de la CEI, *l'indicateur du bien-être* est calculé à partir des dépenses de consommation, mais quelques pays utilisent les revenus.
14. Dans la majorité des pays, les indicateurs du bien-être tiennent compte des ressources monétaires et des rentrées en nature.
15. La composition des rentrées en nature varie sensiblement d'un pays à l'autre :
  - Les rentrées en produits agricoles destinés à la consommation personnelle sont évaluées de différentes façons (sur la base des prix d'achat moyens ou des prix du marché), ce qui influe sur la valeur des indicateurs ;
  - Seuls quelques pays prennent en compte la valeur estimative des avantages et prestations octroyés pour l'achat de biens ou le paiement de services et qui entraînent l'annulation partielle ou intégrale de leur valeur réelle (par exemple, l'évaluation du prix des transports dont bénéficient gratuitement les personnes âgées et les écoliers, entre autres) ;
  - Seuls l'Arménie et le Kirghizistan intègrent la valeur estimative des services liés à l'utilisation des biens de consommation durables possédés par les ménages.
16. Dans les pays de la CEI, le *seuil national de pauvreté* est déterminé par le montant du minimum vital.
17. Le *minimum vital* est calculé sur la base d'une moyenne par habitant, ainsi que pour les différents groupes sociodémographiques : population en âge de travailler, retraités ou enfants de différents groupes d'âge.
18. La composition du panier de consommation aux fins du calcul du minimum vital est déterminée et approuvée par les administrations et les organes législatifs des pays membres de la CEI. Le panier de consommation varie d'un pays à l'autre, et les différences sont dictées par les spécificités nationales, climatiques et autres.
19. Le montant du minimum vital est utilisé pour calculer le nombre de pauvres au Bélarus, au Kazakhstan, en Russie et en Ukraine.
20. En Arménie, en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan, le nombre de pauvres est calculé sur la base du seuil de pauvreté, lequel n'est généralement pas déterminé par voie législative et est identique pour toutes les catégories de la population.
21. Un des problèmes rencontrés dans le cadre de la publication de ces données tient à l'absence, dans la majorité des pays, de séries chronologiques dynamiques concernant les indicateurs de pauvreté. De telles estimations ont commencé à être réalisées de façon continue en Russie en 1992, au Bélarus en 1995, au Kazakhstan et au Kirghizistan en 1996, en République de Moldova et en Ukraine en 2000, en Azerbaïdjan en 2001, en Arménie en 2004 et au Tadjikistan en 2012.

22. Ces dernières années, les méthodes d'estimation de la pauvreté ont été modifiées dans un certain nombre de pays, ce qui a entraîné la *non-comparabilité des séries temporelles*.

23. Dans la majorité des pays, le niveau de la pauvreté est calculé pour les zones urbaines et les zones rurales, les hommes et les femmes, les enfants, ainsi que pour les différents types de ménages, ce qui permet d'obtenir des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

24. Au cours des quinze dernières années, les pays de la CEI ont obtenu d'importants résultats en matière de réduction de la pauvreté avec l'utilisation des seuils nationaux. Dans la majorité des pays de la CEI, la réduction du niveau de la pauvreté absolue a été largement supérieure aux objectifs fixés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 1

**Proportion de la population dont les revenus (dépenses) sont inférieurs au seuil national de pauvreté (minimum vital)**

(En pourcentage du total de la population)

	2001	2005	2010	2015
Arménie	...	40,1	35,8	29,8
Azerbaïdjan	49,0	29,3	9,1	4,9
Bélarus	28,9	12,7	5,2	5,1
Kazakhstan	46,7	31,6	6,5	2,7
Kirghizistan	56,4	43,1	33,7	32,1
Moldova	...	30,2 <sup>1</sup>	21,9	9,6
Ouzbékistan	27,5 <sup>3</sup>	25,8	17,7	14,1 <sup>4</sup>
Russie	27,5	17,8	12,5	13,3
Tadjikistan	81,0 <sup>2</sup>	...	...	31,3
Ukraine	83,7	28,4	8,8	6,4

<sup>1</sup> 2006

<sup>2</sup> 1999

<sup>3</sup> 2000

<sup>4</sup> 2013.

25. Parmi les indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable figure l'indicateur intitulé « taux d'extrême pauvreté tel que défini par chaque pays ».

26. Plusieurs pays de la CEI jugent que cet indicateur n'est pas pertinent ou n'ont pas encore élaboré de méthode pour le calculer.

27. La notion d'extrême pauvreté n'est utilisée que dans certains pays. En règle générale, le *seuil d'extrême pauvreté* correspond au coût d'un panier alimentaire représentant une certaine valeur calorique par jour et par personne. Cette valeur est fixée à 2 232 kilocalories en Arménie, à 2 175 kilocalories au Kazakhstan, à 2 100 kilocalories au Kirghizistan et à 2 282 kilocalories en République de Moldova.

28. Dans ces pays, le seuil d'extrême pauvreté exprimé en valeur représente 55 % à 60 % du seuil de pauvreté.

29. Les estimations nationales de la pauvreté ne peuvent pas être utilisées à des fins de comparaisons entre pays, ce qui s'explique par les différences d'approches méthodologiques pour le calcul du taux de pauvreté, à savoir l'utilisation de seuils de pauvreté et d'indicateurs de bien-être différents.

30. Les comparaisons internationales sont réalisées à partir du seuil de pauvreté absolue, dont la méthode de calcul a été élaborée par la Banque mondiale. Le seuil de pauvreté absolue correspond actuellement à un revenu de 1,9 dollar des États-Unis par personne et

par jour calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA). Ce seuil n'est plus d'actualité pour la majorité des pays de la CEI, qui appliquent aujourd'hui des seuils de 4,3 dollars, 5 dollars et 10 dollars. Les données nationales obtenues à partir de ces indicateurs peuvent varier par rapport aux estimations de la Banque mondiale en raison des différences de composition des indicateurs utilisés pour mesurer le bien-être.

## B. Pauvreté monétaire relative

31. Quelques pays de la CEI (Arménie, Bélarus, République de Moldova, Russie et Ukraine) calculent des indicateurs de pauvreté relative. Ces estimations n'ont de caractère officiel qu'en Ukraine, où le seuil de pauvreté est fixé à 75 % du niveau médian des dépenses mensuelles équivalentes par habitant et le seuil d'extrême pauvreté à 60 % de cette médiane.

32. Le calcul du taux de pauvreté relative varie d'un pays à l'autre :

a) Les seuils de pauvreté utilisés sont différents et peuvent être fixés à 50 %, 60 %, 70 % ou 75 % du revenu équivalent médian ;

b) Au Bélarus, en République de Moldova et en Ukraine, l'indicateur du bien-être est calculé sur la base des niveaux de dépenses ; en Arménie et en Russie, il est calculé sur la base des niveaux de revenu ;

c) Les indicateurs du bien-être exprimés en termes équivalents sont calculés sur la base de barèmes nationaux. Par exemple, en République de Moldova, on applique un coefficient de 1 au premier membre adulte du ménage, un coefficient de 0,7 aux autres adultes et un coefficient de 0,5 aux enfants ; en Ukraine, on applique un coefficient unique de 0,7 au deuxième membre du ménage et aux membres suivants.

33. À brève échéance, pratiquement tous les pays de la CEI prévoient de calculer les indicateurs de la pauvreté relative, qui font partie de la liste des indicateurs du développement durable (Proportion de la population vivant avec un revenu inférieur à 50 % du revenu médian, ventilée par âge, sexe et handicap).

## C. Pauvreté non monétaire relative (privations matérielles)

### Pauvreté multidimensionnelle

34. Les pays de la CEI portent une grande attention à l'expérience internationale en ce qui concerne l'introduction de nouvelles méthodes d'analyse des conditions de vie de la population utilisant l'évaluation des privations matérielles.

35. En raison de leurs spécificités nationales et des écarts de niveau de vie, les pays de la CEI ne peuvent pas utiliser pleinement les approches fondées sur l'étude des privations qui sont employées dans le cadre des enquêtes européennes sur les conditions de vie. Dans le même temps, l'application de critères nationaux pose des problèmes de comparabilité des données d'un pays à l'autre et à l'échelle internationale.

36. Au sein de la CEI, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la République de Moldova, la Russie et l'Ukraine ont introduit l'approche fondée sur l'étude des privations aux fins de l'amélioration des estimations de la pauvreté.

37. Pour estimer la privation matérielle, la République de Moldova se base sur les mêmes critères que les pays membres de l'Union européenne (impossibilité de payer son loyer ou les factures des services collectifs, de chauffer son habitation, de faire face aux dépenses imprévues, de consommer de la viande ou du poisson une fois tous les deux jours, de partir une semaine en vacances, et impossibilité d'acquérir une voiture, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone lorsque cela serait nécessaire). Sont considérés comme pauvres les ménages qui mentionnent au moins quatre des neuf critères de privation matérielle.

38. Dans d'autres pays de la CEI, la liste des privations matérielles est établie sur la base de l'expérience internationale compte tenu des spécificités nationales.

39. Dans d'autres pays de la CEI encore, la liste des critères de privation matérielle est établie à partir des résultats d'enquêtes spéciales au cours desquelles les répondants déterminent eux-mêmes si les critères qui leur sont proposés se rapportent à des privations. Ainsi, on a adopté au Bélarus une liste de 14 critères de privation, en Ukraine une liste de 18 critères et en Russie une liste de 11 critères principaux et de 16 critères complémentaires. L'Azerbaïdjan s'emploie actuellement à introduire cette méthode dans sa pratique statistique.

40. L'évaluation de la pauvreté multidimensionnelle par la méthode Alkire-Foster (Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI)) n'est pas encore très répandue dans les pays de la CEI.

41. Pour les pays de la CEI, cette méthode peut être employée en complément de celle consistant à mesurer la pauvreté à partir des revenus ou des dépenses.

42. En ce qui concerne la pratique nationale, la méthode Alkire-Foster ne propose aucune solution concrète concernant le choix des indicateurs, des seuils et des pondérations nécessaires à l'élaboration du critère de pauvreté multidimensionnelle. Il est recommandé à chaque pays de développer ses propres indicateurs et ses propres approches en matière de mesure de la pauvreté en s'appuyant sur les priorités de l'État dans le domaine du développement.

43. Au sein de la CEI, les premières estimations de la pauvreté multidimensionnelle ont été publiées par le Service national de statistique de la République d'Arménie (Pauvreté et panorama social de l'Arménie, 2016).

44. Le choix des dimensions et des indicateurs utilisés aux fins de l'estimation de la pauvreté multidimensionnelle a été déterminé par les objectifs nationaux en matière de développement. La liste des indicateurs a été établie après consultation des ministères et organismes intéressés.

45. Cinq dimensions ont été choisies pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle : *les besoins élémentaires, le logement, l'éducation, l'emploi et la santé*. Pour chacune de ces dimensions, on a sélectionné quelques indicateurs qui, dans la majorité des cas, sont comparables à l'échelle internationale. Dans le même temps, certains indicateurs, spécifiques au pays considéré, ont été définis en fonction des caractéristiques nationales.

46. Dans certains pays (République de Moldova), le calcul d'indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle a été entrepris à titre expérimental.

47. La plupart des pays de la CEI étudient la possibilité d'introduire dans leur pratique statistique nationale des estimations de la pauvreté multidimensionnelle fondées sur cette méthode.

48. La faisabilité du calcul d'indicateurs nationaux relatifs à la pauvreté multidimensionnelle dépend des possibilités de financement des observations statistiques nécessaires. Il faut en outre que les ministères et organismes concernés soient intéressés par des telles informations.

## **D. Pauvreté subjective**

49. Dans la majorité des pays de la CEI, on réalise des sondages pour estimer la situation matérielle de la population. La fixation du seuil de pauvreté revêt alors un caractère subjectif.

50. Le niveau, les caractéristiques et la structure de la pauvreté subjective sont des indicateurs importants pour la compréhension des sources de tension sociale et l'application des programmes publics en faveur des pauvres.

51. Par exemple, au Bélarus, les ménages évaluent leur situation matérielle selon l'échelle suivante : 1) précaire, 2) légèrement inférieure à la moyenne, 3) moyenne, 4) légèrement supérieure à la moyenne, 5) très bonne.

52. Au Kazakhstan, il est proposé aux ménages de se classer dans l'une des catégories sociales suivantes : 1) ménages à faible revenu, 2) ménages non pauvres mais n'appartenant pas à la classe moyenne, 3) classe moyenne, 4) classe moyenne supérieure, 5) ménages aisés (riches).

53. En Russie, les ménages évaluent leur situation financière selon les critères suivants :

- a) Manque d'argent, y compris pour la nourriture ;
- b) Difficultés pour acheter des vêtements et payer les services collectifs afférents au logement ;
- c) Impossibilité d'acheter des articles de consommation durable ;
- d) Moyens financiers insuffisants pour l'achat d'une voiture ou d'un appartement ;
- e) Moyens suffisants pour l'achat de tout ce qui est considéré comme nécessaire.

54. Le choix de critères différents aux fins de l'estimation de la pauvreté subjective fait que les données ne sont pas comparables d'un pays de la CEI à l'autre.

55. Les estimations de la pauvreté obtenues par des approches subjectives peuvent différer sensiblement des données absolues calculées à partir des revenus ou des dépenses des ménages. Par exemple, en Arménie, en 2015, 16 % de la population se considéraient comme pauvres selon des représentations subjectives, alors que la proportion de la population dont les dépenses de consommation étaient inférieures au seuil de pauvreté absolue atteignait 30 %.

## **E. Estimations combinées de la pauvreté à partir d'un ensemble de critères**

56. Dans un certain nombre de pays de la CEI (Arménie, Bélarus, République de Moldova, Russie et Ukraine), aux fins d'une étude plus approfondie des questions relatives à la pauvreté, le suivi de la pauvreté est effectué simultanément selon plusieurs critères. Les taux de pauvreté absolue, de pauvreté relative et de pauvreté subjective sont calculés pour un même ensemble de ménages.

57. L'Office national de statistique de l'Ukraine a réalisé dans ce domaine un important travail et a notamment élaboré une méthode d'estimation globale de la pauvreté.

58. Les critères suivants ont été définis aux fins du suivi :

- Le seuil de pauvreté, qui est fixé à 75 % du niveau médian des dépenses globales équivalentes par habitant ;
- Le seuil d'extrême pauvreté, qui est fixé à 60 % du niveau médian des dépenses globales équivalentes par habitant ;
- Le seuil de pauvreté absolue, qui se situe au niveau du minimum vital tel que défini par la loi ;
- Le seuil de pauvreté absolue aux fins de comparaisons internationales, qui est défini sur la base d'une valeur de consommation de 5 dollars par personne et par jour mesurée en parité de pouvoir d'achat.

59. Le Comité national de statistique de la République du Bélarus réalise des estimations globales de la pauvreté. Les mesures de la pauvreté absolue, de la pauvreté monétaire relative, de la pauvreté subjective et de la privation matérielle sont complémentaires et permettent, prises ensemble, de repérer les familles les plus pauvres, qui réunissent les quatre critères de pauvreté.

## IV. Travaux futurs

60. Une des principales orientations de l'activité du Comité statistique interétatique de la CEI consiste à aider les offices nationaux de statistique des pays de la CEI à introduire dans leur pratique des indicateurs relatifs à la pauvreté et aux inégalités qui leur permettront de suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

61. Un projet intitulé « Indicateurs harmonisés de la pauvreté pour le suivi du développement durable dans les pays de la CEI », financé par la Fédération de Russie et coordonné par le Comité statistique interétatique de la CEI et la CEE contribuera à régler cette question. Ce travail devra avoir pour résultat principal l'uniformisation des programmes d'enquête sur les ménages dans les pays de la CEI, ce qui permettra d'améliorer la comparabilité des estimations de la pauvreté absolue et de la pauvreté relative.

62. Devant l'impossibilité d'utiliser les estimations nationales de la pauvreté à des fins de comparaisons internationales, la plupart des pays de la CEI se sont déclarés prêts à réaliser leurs estimations de la pauvreté en employant la méthode de la Banque mondiale.

63. L'élaboration du Guide sur la mesure de la pauvreté par le groupe d'experts, sous la direction de la CEE, peut être considérée comme une étape importante vers la résolution des problèmes de comparabilité des données. Il s'agit en fait du premier document présentant une synthèse des meilleures pratiques internationales en matière d'évaluation des différentes formes de pauvreté. Le Comité statistique interétatique de la CEI a participé à l'élaboration de ce Guide et soumis des informations concernant les pays de la CEI.

64. Nous estimons que le travail de création d'un système d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable doit se poursuivre.

65. Chaque année, le Comité statistique interétatique de la CEI établit un rapport analytique intitulé « Indicateurs de la pauvreté dans les pays de la CEI ». Toutes les informations présentées dans ce rapport sont également publiées sur le site Web du Comité statistique interétatique, sous la rubrique « Qualité de vie de la population » ([www.cisstatcom/life\\_quality/](http://www.cisstatcom/life_quality/)).

---